BUSSIÈRE-GALANT St NICOLAS COURBEFY

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier / N°22 • 2019

SOMMAIRE

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL / p.3
- Affaires en cours
- Nouvelles opérations
- Divers

L'ESPACE HERMELINE
- Bilan de la saison estivale 2018
- Perspectives de la saison 2019

ACTUALITÉS de la communaute des communes Pays de Nexon - Monts de Chalus

ZOOM sur...
- SEHV
- SNCF

BON A SAVOIR
- FDGON
- FNATH

VIE ASSOCIATIVE
- XV des Feuillardiers
- L'Étoile d'Hullak

MANIFESTATIONS COMMUNALES

ÉTAT CIVIL

LES TEMPS FORTS DE FIN 2018

LE MOT du MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, plusieurs satisfactions concernant notre tissu économique et associatif démontrent que notre commune reste attractive et dynamique. Après des démarches actives de recherche avec le soutien de nombreux partenaires (communauté de communes, chambres consulaires…), depuis décembre la **boucherie-charcuterie** des Monts de Châlus a été reprise, ainsi que le **bar-restaurant Le Limousin.**

Nous savons tous la fragilité de notre tissu économique et de services. La collectivité a un rôle à jouer en créant les conditions nécessaires au maintien de ces activités, mais la réussite tient d'abord au professionnalisme des exploitants. Il nous appartient aussi à tous de contribuer à faire vivre nos commerces… et cela vaut aussi pour notre tissu associatif. En ce domaine, **deux nouvelles associations** ont été créées. Le club de rugby dénommé **«Le Quinze des Feuillardiers»** a repris son activité depuis septembre. Une autre association a vu le jour, **«l'Etoile D'hullak»** basée à Chateaurenon qui souhaite organiser diverses animations pour accueillir des chevaux à la retraite.

Concernant l'activité municipale, l'année 2018 **a été marquée par un programme important d'investissements et le lancement de nouvelles opérations.** Notre priorité reste le maintien à niveau de nos équipements et de nos services communaux. Au fil du présent bulletin vous trouverez en détail un descriptif des différentes opérations engagées.

Pour les plus significatives, c'est d'abord, la poursuite **de l'aménagement du quartier de la gare.** Après les anciens terrains SNCF aménagés en parking autour de la gare, la suite de l'opération a concerné les travaux de réseaux et d'accès aux logements adaptés ODHAC sur le terrain communal de la gare. La construction devrait débuter au second trimestre 2019.

C'est aussi la conduite comme chaque année d'un programme **d'entretien de la voirie communale** et l'achèvement de la signalétique pour compléter **la numérotation de toutes nos habitations.** Il a également été procédé au renouvellement de la **pompe à chaleur** de la salle polyvalente.

Enfin, au chapitre sportif, en concertation avec tous les utilisateurs, nous avons travaillé à une nouvelle répartition des installations sportives afin que chacun puisse disposer des meilleures conditions d'activités: foyers sportifs, terrains normalisés et éclairés, vestiaires réglementaires… Ainsi, un **nouveau local pour le foyer du club de football** a été aménagé à l'Espace Hermeline, le club de rugby ayant réinvesti les locaux et le stade de Puy chabrol. Un programme global de rénovation de nos installations sportives est en cours d'étude.

Ce bref bilan ne serait être complet sans parler de **l'Espace de loisirs Hermeline** qui a connu en 2018 une très belle activité. Avec plus de 25000 visiteurs, il est reconnu comme l'un des pôles d'animation touristique majeurs du sud de la Haute-Vienne et du Pnr Périgord Limousin. Ainsi, l'Espace Hermeline a accueilli le **1er trail du Parc naturel régional Périgord Limousin** à l'occasion de ces 20 ans d'existence avec environ 2000 participants. Cette manifestation sera renouvelée le 11 août 2019.

Pour 2019, des opérations toutes aussi importantes devraient se réaliser.

Il s'agit en premier lieu de la **Maison médicale** dans le cadre du Pôle de santé multi-sites (Bussière-Galant/Châlus/Dournazac).Le bâtiment est acquis depuis novembre dernier. Un projet d'aménagement et de mise aux normes accessibilité des locaux en concertation avec les professionnels de santé existants a été élaboré, avec l'objectif d'un début de travaux au printemps 2019. Il s'agit de rassembler sur un même site le médecin, le cabinet d'infirmières et l'ostéopathe, et de permettre l'accueil à terme d'autres professionnels de santé (2ème médecin, kiné…). Nous souhaitons également achever l'opération d'**aménagement de sécurité et de rénovation des trottoirs prévue sur l'avenue du plan d'eau,** la **rénovation du parc d'éclairage public** et lancer un programme de **mise aux normes de l'ensemble scolaire du bourg.**

Un dernier point concernant la révision du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** qui réduit considérablement les surfaces constructibles et durcit les règles de construction. Je vous invite à vous mobiliser lors de l'enquête publique lancée à partir de la mi-février pour faire connaître toutes vos attentes sur ce document essentiel pour l'avenir de notre territoire.

Nos responsabilités en tant qu'élus municipaux d'une commune rurale n'ont cessé de croître alors que nos moyens financiers se réduisent et que nos moyens humains ne peuvent répondre à la complexité et la lourdeur toujours grandissante des procédures administratives et à l'inflation des normes. A cela s'ajoute, la montée en puissance de l'intercommunalité avec de nouvelles compétences, les exigences croissantes des administrés. Si on peut comprendre la légitimité de nombreuses revendications, nous devons dénoncer fermement la montée de l'incivisme et surtout toute incitation à la violence.

Dans un contexte où notre tissu social et économique souffre d'un manque crucial de bonnes volontés, personne ne peut avoir intérêt à jouer les uns contre les autres, ce n'est que collectivement que nous pouvons réussir.

C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir avec tout le conseil municipal, de vous inviter à participer à **notre traditionnelle rencontre de début d'année** qui aura lieu le :

Dimanche 27 janvier, à partir de 11 heures, à la salle polyvalente.

Bonne et belle année 2019 à tous.
Le Maire, Emmanuel DEXET

LE MOT du MAIRE Délégué

Mes chers amis,

Nous voici arrivés au seuil d'une nouvelle année!

Espérons que l'année 2019 sera plus apaisée, plus sereine que 2018 espérons que les températures seront plus clémentes.

Au cours de ces dernières semaines, une colère sourde, en gestation depuis longtemps s'est exprimée. Loin de moi l'idée et l'envie de soutenir les dérapages violents qui ont eu lieu à Paris et en d'autres lieux répartis dans toute la France. Ce n'est pas en détruisant des biens publics et privés que l'on peut espérer convaincre. Malheureusement tous ces dégâts seront payés par les contribuables que nous sommes.

Les incivilités, les attaques contre nos gendarmes, nos policiers, nos pompiers sont insupportables et inacceptables.
Cependant, il est urgent que nos dirigeants ouvrent grand leurs yeux et leurs oreilles !
Ils sont éloignés et ignorants de la réalité de nos territoires, ils ne connaissent pas la «vraie vérité» comme disent les enfants…
En effet, les Français de la classe moyenne sont de plus en plus ponctionnés, les Français en situation de précarité ont de plus en plus de difficultés à boucler leurs fins de mois !
Certes nous avons besoin d'investisseurs, de capitalistes pour entreprendre, créer des emplois, développer l'économie de notre Pays. Ainsi que de nombreux économistes l'expliquent sur les plateaux télévisés, un Pays sans riches devient un Pays pauvre.
En revanche, il est indispensable et juste que toutes celles et tous ceux qui travaillent soient rémunérés correctement, soient respectés et reconnus pour ce qu'ils apportent à notre Pays.
La justice sociale voudrait aussi que toutes les personnes en situation d'échec, les femmes et les hommes victimes des aléas de la vie (maladie, séparation, perte d'emploi, etc …) bénéficient de la solidarité nationale.

La France qui travaille, qui se lève tôt le matin, qui participe à créer des richesses, «en a marre» de ne pas être entendue et considérée!
Les départements ruraux, comme le nôtre, ont mal vécu la mise en place de la récente limitation de vitesse à 80 km/h, l'explosion des taxes sur les carburants, l'augmentation de la CSG sur les petites retraites, ont mal vécu aussi d'être montrés du doigt parce que leurs véhicules roulent au diesel, leurs chaudières fonctionnent au fuel…
Lorsque nous allons acheter une baguette, un bifteck, en consultation chez le médecin ou toutes autres déplacements du quotidien, nous n'avons pas d'autres solutions que de prendre notre voiture. Nous sommes accusés d'être des pollueurs ! alors que nous ne cessons de faire preuve de civisme en nous conduisant comme des citoyens responsables (tri des déchets, entretien respectueux de la nature….).
Il est légitime d'affirmer que la France est assez vertueuse comparée aux Américains, aux Chinois, aux Indiens, tous destructeurs sans vergogne de la planète.

Pour apaiser le climat social, réparer les liens rompus entre les Français et leurs élites, pourquoi ne pas faire appel à l'ensemble des élus locaux ; ils sont très certainement les meilleurs «passeurs» du ressenti de nos compatriotes.

Toutes ces personnes dévouées aux autres pourraient éclairer nos énarques !
Les maires, les conseillers municipaux, les conseillers départementaux ont une connaissance très précise des difficultés et des attentes de chacun d'entre vous. Ils pourraient jouer le rôle de facilitateurs du fonctionnement de la Démocratie.

Tous ensemble, formulons le vœu que 2019 soit une année constructive, que chaque femme, chaque homme trouve sa place au sein de notre société.

Frédéric Moreau se joint à moi pour vous souhaiter **UNE BONNE ANNÉE ET UNE BONNE SANTÉ !**

Bernard GUILHEM

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis la dernière édition du bulletin municipal en juillet 2018, le conseil municipal s'est réuni à 4 reprises.
(le jeudi 12 juillet 2018 – le jeudi 13 septembre 2018 – le vendredi 09 novembre 2018 et le jeudi 13 décembre 2018).

BUDGET 2018

► Décision modificative budgétaire

En dépenses de fonctionnement, un abondement du chapitre des charges de personnel prélevé sur les dépenses imprévues à hauteur de 20 000 € sera nécessaire suite au renouvellement de contrats pour pallier à la prolongation d'arrêts maladie longue durée et à la nouvelle organisation des temps scolaires.
L'enveloppe affectée aux charges à caractère général et aux charges de gestion courante devrait être tenue.
S'agissant des recettes de fonctionnement, les produits issus de la fiscalité seront en légère baisse (environ 7 000€).
Pour les dépenses d'investissements, plusieurs opérations seront soldées (aménagement accès logements ODHAC, programme routes 2018, numérotation des habitations…), les autres seront reportées sur 2019 : Maison médicale, aménagements de sécurité et réfection des trottoirs, poursuite des travaux de mise aux normes des bâtiments de l'école primaire.

► Tarifs communaux 2019

À partir du 1er janvier 2019, les tarifs suivants restent inchangés :

- **Cantine scolaire :** FORFAIT TRIMESTRIEL (48 repas en moyenne)
  - 100,80 €/enfant/trimestre soit 2,10 € / Repas
  - Tarif d'un repas/ adulte : 4 €
- **Garderie scolaire :** FORFAIT JOURNALIER 1.90 €/enfant/par jour

► Dépôt demandes de subventions DETR 2019

Dans le cadre de Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) mise en place par l'Etat, la commune doit déposer ses demandes de subventions au titre de la programmation 2019. Deux opérations seront présentées.
La première concerne la mise aux normes de la garderie de l'école primaire. La dépense est estimée à 77 000 € HT.
La seconde opération concernerait un programme global de rénovation des installations sportives : mises aux normes éclairage terrains de sports, vestiaires, homologation terrain de rugby… Le chiffrage est en cours de finalisation.

Affaires en cours

► Maison médicale.

Le bâtiment est acquis depuis novembre dernier. Un maître d'œuvre a été désigné. Un projet d'aménagement et de mise aux normes accessibilité des locaux en concertation avec les professionnels de santé existants a été élaboré, avec l'objectif d'un début de travaux au printemps 2019. L'avis de la commission départementale d'accessibilité devra être sollicité avant l'engagement des travaux. Un bail professionnel notarié sera passé avec le médecin et le cabinet d'infirmières sur la base des loyers actuels.
Il s'agit de rassembler sur un même site le médecin, le cabinet d'infirmières et l'ostéopathe, et de permettre l'accueil à terme d'un autre médecin, voir d'un autre professionnel de santé (kiné…).

► Sécurité routière dans les entrées de l'agglomération du bourg

Suite aux travaux de mise en accessibilité du bureau postal menés par La Poste, la rénovation des trottoirs et des parkings de la médiathèque, des salles associatives a été réalisée. Elle va se poursuivre en 2019 par des aménagements de sécurité aux entrées du bourg (Avenue du plan d'eau et Route de

St Yrieix-RD 901) et un programme complémentaire de réfection des trottoirs. Le montant des travaux étant supérieur à 25 000 €, une procédure de dématérialisation des marchés publics doit être engagée. Pour ce faire, il est décidé de confier à l'ATEC une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour un montant de 2 352 € TTC.

► Schéma Directeur d'Assainissement

Avec l'appui de l'Agence Technique Départementale, a été lancé un appel d'offres pour désigner une nouvelle maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des systèmes d'assainissements de la commune. 4 candidatures ont été reçues. Après analyse, c'est le groupement Larbre Ingénierie/Infralim qui a été retenu pour un montant de 98 625 € HT
Une première phase sera inscrite au budget d'assainissement 2019. Le programme de travaux comporte une tranche ferme (réhabilitation du réseau du bourg, mise en séparatif de l'avenue de la Gare) et 4 tranches optionnelles (création d'une nouvelle station, raccordement du secteur de la gare, mise en séparatif route de Puychabrol, réhabilitation de la station du bourg).

► Installations sportives

Après concertation entre le XV des Feuillardiers et l'Union Sportive des Feuillardiers il a été proposé une nouvelle affectation des installations sportives.
Depuis mi-novembre, le club de rugby a réinvesti le terrain de Puychabrol pour les entraînements et le foyer existant. Les démarches ont été engagées pour l'homologation de ce terrain par la Ligue Régionale de Rugby.

Les installations de l'Espace Hermeline sont affectées au club de foot, un nouveau local-foyer est en cours de réalisation (extension de l'ancien chalet d'accueil).
Dans une période transitoire, le stade de l'Espace Hermeline sera utilisé par les 2 clubs pour les matchs de compétition. Un programme global de rénovation des installations sportives est en cours d'étude (mises aux normes éclairages, vestiaires, terrains…).

► Aménagement du quartier de la Gare :

Avec l'appui du Parc naturel régional Périgord Limousin et le CFPPA des Vaseix un groupe d'étudiants en licence professionnelle aménagements paysagers vont intervenir pour mener un projet d'aménagement sur la place de la Gare et le lotissement communal.
Des rencontres avec les élus, les habitants et le tissu associatif seront organisées fin janvier, début février.
Une action sur site aura lieu début juin.

► Valorisation forestière des biens de sections

Afin de mettre en valeur les parties boisées, en partenariat avec l'Office national des Forêts, il est décidé de soumettre au régime forestier environ 15 ha situés au Fournial, à Brumas, à La Chèze/L'Érodie et le Grand Taillis de Charbonnier. Un arrêté préfectoral devra être sollicité avant que l'ONF engage l'élaboration d'un document de gestion pour chacune des parcelles concernées. Pour les autres parties boisées, l'ONF pourra être sollicité au cas par cas dans le cadre de convention ponctuelle.
De même, pour les parties agricoles, un contact est en cours avec la Safer pour mettre en place une convention de mise à disposition et un bail Safer avec chacun des exploitants concernés.

► Entretien du réseau routier communal

Les travaux pour un montant total de 43 300 € TTC (subvention à 45% par le Département) ont concernés les voies communales suivantes : Route de Chambertie, Village de Chambertie, Route de la Tuilière (Les Renardières), Moulin de Peyrussat, Carrefour de la Tuilière.

► Extinction de l'éclairage public la nuit pour lutter contre la pollution visuelle nocturne et faire des économies.

Depuis le 1er octobre 2018, l'éclairage public est éteint de minuit à cinq heures du matin, sept jours sur sept, sur l'ensemble de la commune, soit une extinction de 1825 heures par an. Selon les calculs réalisés sur le parc existant à ce jour, cette mesure va permettre de consommer 63 MWh de moins par an. Ce qui représente une économie annuelle de 8 160 €.
Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de maîtrise des énergies mené avec l'appui du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) et du Parc naturel régional Périgord Limousin. Le SEHV prévoit également de réaliser en 2019 une opération de renforcement de réseau route de Leycuras et de remplacer progressivement les lampes à mercure existantes par des Leds. Ces opérations sont financées à 70% par le SEHV et le Département.

► «Le Limousin» a réouvert ses portes

Eric Baudin a rallumé les fourneaux du restaurant «Le Limousin». Venu avec sa famille de Ferney-Voltaire (Ain). Il cherchait à reprendre une affaire dans le Sud-Ouest pour sortir des grandes villes et vivre dans un univers rural, plus familial, plus convivial et a trouvé une pépite à Bussière-Galant. Riche de 20 ans d'expérience, il propose une cuisine traditionnelle et familiale, un tour de France des plats du terroir, des menus ouvriers (viandes, poissons), des plats végétariens et une carte avec des suggestions suivant les saisons. Il est secondé en cuisine par son fils Joris, et Marion, serveuse en salle. Pour son installation, il a été accompagné par la CCI de Limoges, la CdC Pays de Nexon-Monts de Châlus, ainsi que la mairie de Bussière-Galant.

Réservations au 06.83.72.17.28.

De gauche à droite : Marion, Emmanuel Dexet (maire de Bussière-Galant), Stéphane Delautrette (président de la Cdc Pays de Nexon-Monts de Châlus), Alain Passerieux (vice-président en charge de l'économie), Eric et Joris Baudin.

► Du côté des écoles :

Les effectifs sont en légère progression avec 42 élèves à l'école primaire du bourg et 2 classes (12CP/8CE1 ; 9CE2/6CM1/7CM2) et 26 à l'école de la Gare (7PS, 7MS et 12GS) soit 68 élèves au total (64 à la rentrée 2017).

■ **Lors du Conseil d'école du 6 novembre 2018.** Les directrices du bourg et de la gare ont présenté les différents exercices de sécurité réalisés dans les 2 écoles, le règlement intérieur du conseil d'école, les différentes sorties et manifestations organisées dans le cadre scolaire.

■ Dans le cadre de l'action « **cantines gourmandes** du Pnr Périgord Limousin », la commune s'est engagée dans l'introduction d'une part plus importante de produits locaux, bio ou sous signe de qualité dans la préparation des repas servis aux enfants. Ces derniers représentent aujourd'hui 45 % des approvisionnements des cantines dont 25 % en bio.

■ Suite au retour à la semaine de 4 jours, l'organisation du personnel communal intervenant dans les écoles a été revue. Au total, 4,5 équivalents temps plein interviennent dans les écoles pour assurer les cantines, la garderie, les aides à la classe, le ménage des locaux.

■ **Mises aux normes accessibilité et sécurité de l'école primaire.**
Les travaux de réfection de la cour d'école ont concernés la réalisation d'un nouvel enrobé, la mise en œuvre d'un système anti-racinaire pour le tilleul afin d'éviter les dégâts sur le revêtement de la cour et les risques engendrés pour les enfants. Le dossier technique déposé auprès de la DDT, a reçu un avis favorable de la commission départementale d'accessibilité. Les travaux concernant le bâtiment cantine/salles de classes (création de toilettes PMR sous le préau, accessibilité cantine, installations d'équipements de sécurité, visiophone…) seraient programmés durant les vacances de Pâques. Ceux concernant la garderie (travaux d'accessibilité PMR, création d'un nouvel accès extérieur avec un monte personne…) sont envisagés pour juillet 2019.

ESPACE HERMELINE
SENSATIONATURE

Bilan 2018 et perspectives 2019

Un bilan complet de la saison 2018 a été présenté en commission Tourisme le 29 novembre dernier.

En complément du personnel permanent affecté aux activités (2,5) et à l'entretien du site (agents de l'atelier municipal), 12 contrats saisonniers ont été conclus pour assurer l'accueil-information, la buvette, l'accueil sur les différentes activités, l'entretien des espaces verts. La surveillance de la baignade a été confiée cette année par convention financière au **SDIS Haute-Vienne** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) avec la mise à disposition de 2 sapeurs-pompiers volontaires.

Au total, cela représente une vingtaine de salariés qui interviennent sur le site tout au long de l'été soit l'équivalent de **huit emplois équivalents temps plein** à l'année.

La **fréquentation 2018 de l'Espace Hermeline est estimée à 23 000 visiteurs** (hors baignade). Toutes activités confondues (vélorail, accrobranches, buvette, camping, minigolf, tennis) **le chiffre d'affaires approche 230 000 € H.T** soit une progression de 15 % par rapport à 2017.

Malgré ce bon niveau de recettes, le **budget annexe d'Hermeline** présentera un léger déficit. En effet, les charges à caractère général seront plus importantes que prévu (fournitures buvette, entretien matériel…) ainsi que les charges de personnel. Une décision budgétaire modificative a donc été nécessaire, avec une subvention complémentaire de 9 400 € du budget général affectée au budget du SPIC d'Hermeline pour permettre de clore l'année.

Après une légère augmentation des produits des activités sur le printemps (avril, mai, juin), l'activité en juillet et août a connu une progression de 12 %. Les mois de septembre et d'octobre ont connu en 2018 un très bon niveau d'activités grâce à une météo particulièrement favorable.

En 2018, la fréquentation se concentre toujours sur trois activités payantes :

- **le parc aventure dans les arbres et la tyrolienne** représentent 47 % des visiteurs (10 900 visiteurs) et 45 % du chiffre d'affaires.
- **le vélorail** représente 32 % des visiteurs et près de 22 % du chiffre d'affaires. Le nombre de location (1 900) et le nombre de visiteurs sur l'activité vélorail (7 250) est en légère progression. Cette activité est dans sa 23ème année d'exploitation.
- **la buvette** représente 24 % du chiffre d'affaires en fort lien avec **l'activité baignade.**

Les autres activités payantes (camping, petit train, mini-golf, tennis) représentent en moyenne 20 % des visiteurs et environ 9 % des recettes. Le camping a accueilli cette année environ 1150 personnes (+ 450). La fréquentation du mini-golf a progressé avec 3 000 visiteurs (+ 350). La gestion en direct par l'Espace Hermeline du petit train a permis d'accueillir 800 visiteurs sur juillet et août (+ 250 par rapport à 2017).

Enfin, comme chaque année un **programme d'animations** a été mis en place (balades en calèche, initiation kayak…) conforté par l'organisation par les associations de diverses manifestations : vélorail gourmand avec l'association OmniBuss, journée vapeur avec ASSTRAFER, concours de pétanque avec l'association de pêche…

L'année 2018 a été marquée par l'inauguration du nouveau parcours accrobranches en ligne de vie continue le 7 avril avec une journée « portes ouvertes ».

L'Espace Hermeline a accueilli le 23 septembre une manifestation importante avec le **1er trail du Parc naturel régional Périgord Limousin** à l'occasion de ces 20 ans d'existence (deux parcours de 39 km ou 19 km). Un pass découverte des activités d'Hermeline a été proposé tout au long de la journée. Le Pnr avait prévu des animations complémentaires (montgolfière…) et un marché de producteurs assuré par l'Association OmniBuss. Environ 2000 personnes ont participé aux différentes activités proposées avec un très bon retour de notoriété pour l'Espace Hermeline. Cette manifestation sera renouvelée et aura lieu le 11 août 2019.

Orientations 2019 :

Depuis la mise en place d'une gestion unique de l'ensemble des activités présentes sur l'Espace Hermeline, sous forme de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) en 2011, deux axes majeurs d'intervention orientent les actions engagées tous les ans.

► Optimiser l'organisation pour permettre un fonctionnement équilibré et pérenne de l'Espace Hermeline et de toutes ses activités.

L'organisation d'une manière générale de l'ensemble des personnels intervenants à différents titres sur l'Espace de loisirs Hermeline tend à se complexifier toujours plus tant en terme réglementaire que de management au quotidien. L'organisation de l'Espace Hermeline reste donc fragile et remise en cause chaque année suivant le niveau activité de la saison, très dépendant des conditions météorologiques.

Parallèlement, il ne faut pas négliger les actions de promotion et de communication qui demandent toujours plus de moyens financiers et des nombreux partenariats. Aujourd'hui, l'Espace Hermeline est reconnu comme l'un des pôles d'animation touristique majeurs du sud de la Haute-Vienne et du Pnr Périgord Limousin.

L'objectif prioritaire est toujours de tendre vers une organisation générale en adéquation avec le niveau réel des activités et de contenir le montant de la participation de la commune à l'équilibre de ce budget pour les activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général (baignade…).

D'ores et déjà, le programme de communication et d'animations 2019 est bien avancé.

L'Espace Hermeline ouvrira à partir du 13 avril 2019 (vacances scolaires) selon les mêmes périodes et amplitudes d'ouverture que l'année dernière : week-ends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre, octobre jusqu'aux vacances de Toussaint), tous les jours en juillet et aout.

► Développement et renouvellement des activités pour maintenir l'attractivité de l'Espace Hermeline

L'année 2018 a été marquée par un programme important d'investissement **avec la mise en ligne de vie continue du Parc Accrobranches** réalisé sur fin 2017/début 2018. L'opération d'un montant de 150 000 € réalisée sur 2 ans (2017/2018) est subventionnée à 70 % (Europe, Région, Département). Il se poursuivra en 2019 par l'implantation d'une Fun Box (35 000 € H.T subventionné à 50 %). Des bornes d'un parcours d'orientation ont également été implantées autour du plan d'eau. Enfin, un hippocampe a été acquis pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à la baignade.

Reste **l'enjeu de la pérennisation de l'activité baignade** dans le cadre du programme pour la restauration de la continuité écologique de la Dronne. Faisant suite à l'étude réalisée en 2016, le cabinet d'étude Géonat a été sollicité pour retravailler le projet de dérivation du plan d'eau en privilégiant dans une première phase la continuité sédimentaire (création d'une dérivation jusqu'au déversoir). La DDT (Direction Départementale des Territoires) a donné son accord et le dossier technique correspondant a été déposé. Dès sa validation, des demandes de subvention seront sollicitées auprès des différents financeurs potentiels : Agence de l'eau Adour Garonne, Région, Département… Les premiers travaux pourraient s'engager d'ici fin 2019 dès la consolidation du plan de financement. Dans, l'attente, un devis a été demandé pour le traitement des boues du bassin de décantation.

ACTUALITÉ

de la communauté des communes du Pays de Nexon - Monts de Chalus

► Avancée Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le projet de révision générale du PLUI des Monts de Châlus a été arrêté en conseil communautaire le 26 septembre 2018.

Une enquête publique à destination des habitants du territoire débutera mi-février 2019.

A la Mairie de Bussière Galant	Le lundi 18 février 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Bussière Galant	Le samedi 09 mars 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Châlus	Le mardi 26 février 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Châlus	Le samedi 16 mars 2019	De 10h à 12h
A la Mairie de Dournazac	Le jeudi 07 mars 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Flavignac	Le lundi 11 mars 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Flavignac	Le samedi 23 février 2019	De 9h à 12h
A la Mairie de Lavignac	Le lundi 18 mars 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Les Cars	Le vendredi 1er mars 2019	De 14h à 17h
A la Mairie de Pageas	Le mercredi 13 mars 2019	De 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public.
Vous pourrez alors faire part de vos observations et remarques au sujet du dossier auprès d'un commissaire enquêteur indépendant.

► Déchetterie

Les déchèteries de Châlus, Nexon, St-Martin-le-Vieux, Ladignac-le-long, Bosmie-l'Aiguille, Pierre-Buffière, Château-Chervix, St-Germain-les-Belles et St-Yrieix-la-Perche sont accessibles aux habitants de Pays de Nexon - Monts de Châlus sur présentation de la carte d'accès habituelle

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus*	9h - 12h 14h - 17h	**Fermée**	9h - 12h 14h - 17h	**Fermée**	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon**	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	**Fermée**	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux*	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	**Fermée**	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h
Ladignac-le-long**	13h30 - 17h30	**Fermée**	13h30 - 17h30	**Fermée**	8h - 12 h	13h30 - 17h30

* Hiver du 1er novembre au 31 mars / ** Hiver du 1er novembre au 30 avril

HORAIRES D'OUVERTURE D'ÉTÉ

Déchèteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus*	9h - 12h 14h - 18h	**Fermée**	9h - 12h 14h - 18h	**Fermée**	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon**	8h - 12 h 14h - 18h	8h - 12 h	8h - 12 h 14h - 18h	**Fermée**	8h - 12 h 14h - 18h	8h - 12 h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux*	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	**Fermée**	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Ladignac-le-long**	14h - 18h	**Fermée**	14h - 18h	**Fermée**	8h - 12 h	14h - 18h

* Été du 1er avril au 31 octobre / ** Été du 1er mai au 31 octobre

► BOUCHERIE :

La réouverture de la boucherie-charcuterie des Monts de Châlus est effective depuis le 30 novembre.

- Tél : 09 87 72 33 55 à Bussière-Galant
- Tél : 09 87 72 50 38 à Flavignac

► La Châtaigneraie Limousine : accompagner des projets au service d'un territoire

Au **sud-ouest de la Haute-Vienne**, l'association « Châtaigneraie Limousine » regroupe **6 Communautés de communes :** Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin et Val de Vienne. Elle intervient principalement dans **l'accompagnement de porteurs de projets,** publics ou privés, depuis l'aide à la définition du projet jusqu'à la recherche de financements. Elle touche à des domaines variés : tourisme, économie, services, mobilité…

Au travers d'un **programme européen LEADER**, elle dispose d'une enveloppe de **2,3 M € pour financer des projets** de collectivités, d'associations ou d'entreprises qui répondent aux objectifs de sa stratégie de développement durable.

Si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, n'hésitez pas à nous contacter !

*L'habitat participatif permet à des ménages de **se regrouper autour d'un projet de vie et de relations de voisinage**. Dans le futur projet immobilier en commun, chaque ménage disposera d'un logement privatif et partagera des espaces communs avec les autres ménages (jardin, buanderie, salle de jeux…).*

La Châtaigneraie Limousine mène une démarche expérimentale autour de ce mode d'habiter. Elle a ainsi repéré des bâtiments publics de différentes natures (anciens presbytères, ancienne salle des fêtes et ancien bâtiment de production artisanale) sur 4 communes (La Meyze, Oradour-sur-Vayres, St-Mathieu et St-Yrieix-la-Perche) pour développer des projets d'habitat participatif.

Elle **recherche aujourd'hui de futurs habitants** prêts à s'investir dans un tel projet sur l'un de ces bâtiments. **Alors, si vous êtes intéressé(e), renseignez-vous !**

Châtaigneraie Limousine
Siège : La Monnerie – 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Antenne : 6 rue Pierre et Marie Curie
87800 NEXON - 05 55 70 99 40
contact@chataigneraielimousine.fr
Site Internet : www.chataigneraielimousine.fr
Pages Facebook : @chataigneraielimousine et@habitatparticipatif.chataigneraie

L'activité de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.

Com Com Pays de Nexon - Monts de Châlus
Bougeons durable

► Une voiture électrique en autopartage

Vous avez besoin d'un véhicule pour de petits déplacements ? Pour vous dépanner? Vous souhaitez tester la conduite d'une voiture électrique ?

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus propose une voiture électrique en autopartage. Accessible sur la commune de Nexon, place de la République, elle est mise à disposition des habitants du territoire.
Vous pouvez louer le véhicule du lundi au dimanche pour 6 € la demi-journée ou 10 € la journée.
Un abonnement de 4€/mois est également à prévoir, uniquement si le véhicule est utilisé dans le mois.
Pour créer votre compte et réserver le véhicule, rendez-vous sur la plate-forme http//paysdenexon-montsdechalus.clem.mobi
Pour plus d'informations, contactez la communauté de communes au 05 55 78 29 29 ou par mail à developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr.

Testez l'autostop organisé

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus lance une expérimentation d'autostop organisé sur le territoire. C'est une possibilité de déplacement parmi d'autres, qui peut être pratique pour les trajets de courte distance.

Comment ça marche ?

■ L'inscription est obligatoire pour les conducteurs et pour les autostoppeurs. Cette inscription peut se faire par mail à developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr ou par téléphone au 05 55 78 29 29 ;
■ Suite à votre inscription, vous récupérez auprès de la communauté de communes un kit piéton/conducteur pour vous identifier ;
■ Une fois inscrit, la mise en relation des autostoppeurs et des conducteurs se fait en direct sur les arrêts dédiés (au moins un dans chacune des communes de la Com Com) ;

Panneau « arrêt »

■ L'autostoppeur indique sa direction sur un panneau qui lui est délivré lors de son inscription et le conducteur est identifié grâce à un autocollant apposé sur son véhicule.
Cette action a été lancée le 19 septembre dernier grâce à des bénévoles qui ont arrêté les automobilistes pour leur présenter l'opération. Début novembre, ce sont 15 personnes qui sont inscrites en tant que conducteur et/ou autostoppeur.
Rejoignez-les !

Pour tout renseignement, contactez la communauté de communes à developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr ou au 05 55 78 29 29

► Opération « Rénovation pour tous »

100% TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE EN NOUVELLE-AQUITAINE

La Communauté de Communes s'engage pour la rénovation énergétique de vos logements !
La Communauté de Communes lance, début 2019, l'opération « Rénovation pour tous », en partenariat le Parc Naturel Régional Périgord Limousin et l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economies d'Energies (ARTEE).
Cette action a pour objectif de repérer les logements pouvant faire l'objet d'une rénovation énergétique et de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'être orientés, guidés vers le bon interlocuteur et de **faire réaliser l'audit énergétique de leur logement de façon gratuite** (sous conditions de ressources).

Comment cela fonctionne ?

■ Le facteur le « détecteur » : lors de sa tournée quotidienne, le facteur viendra interroger les ménages ciblés par l'opération de détection. Un questionnaire rapide est administré et le facteur pourra alors directement prendre rendez-vous avec un conseiller rénovation.

■ Le rendez-vous d'audit : un rendez-vous est proposé à tous les ménages ciblés et intéressés par l'opération. C'est une première étape vers une projection de travaux de rénovation globale et performante, avec l'ensemble des aides disponibles ainsi qu'un plan de financement.

Les premières visites des facteurs auront lieu à partir du 22 janvier et se dérouleront jusqu'au mois d'avril 2019.

Une occasion de faire un bilan complet sur sa maison et de connaître les travaux à réaliser pour faire des économies d'énergies !

Vous souhaitez avoir plus d'informations ? Contactez la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus au 05 19 09 00 10 (ligne directe) ou au 05 55 78 29 29 (standard) ou par mail à developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr

► Projet alimentaire territorial

PARC NATUREL RÉGIONAL Périgord-Limousin

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du PNR Périgord Limousin, les enfants de votre commune ont bénéficié d'animations sur le thème de l'alimentation.
« Pour compléter l'accompagnement proposé aux cuisiniers du territoire sur l'introduction des produits locaux et bio dans les menus, le Parc naturel régional Périgord Limousin a proposé cet automne des animations scolaires. Ainsi les enfants de la commune ont participé à des animations sur l'alimentation, la transformation des aliments, la production, l'origine des produits… Ces animations financées par le Parc dans le cadre du projet Alimentaire Territorial reprendront en 2019. Des visites à la ferme, des ateliers de cuisine, des animations à la cantine, des ateliers sur le goût sont prévus, car le développement d'une alimentation de qualité sur le territoire passe par la sensibilisation des jeunes publics.»

► Mission Locale : Jeunes de 16 à 25 ans…

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un accompagnement socio-professionnel aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur 4 antennes (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **16 Permanences.**

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle….venez nous rencontrer!

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales.
Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant si besoin, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle.
Un Conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs, l'accès à des formations, des rencontres avec des employeurs,** des stages en entreprise et **un appui pour négocier votre futur emploi.**

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), **l'accès à vos droits dans le domaine de la santé,** et à **un réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)…

■ **Permanences :** Salle des Permanences de CHALUS 2ème et 4ème Mardi de 9h à 12h
Pour convenir d'un rendez-vous: Contacter la Mission Locale Rurale au (05.55.70.45.74) • https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/ https://www.facebook.com/mlrhv87/

Jeunes, Entreprises et Collectivités…
La Mission Locale Rurale vous accompagne vers l'Emploi …

■ **Une Equipe pour REPONDRE au mieux à vos besoins:**
• La Mission Locale met à votre service les compétences et l'expérience d'une **équipe pluridisciplinaire**.
• Un Relais Emploi et des conseillers référents seront **vos interlocuteurs privilégiés.**
• Une offre de services **gratuite**.

■ **Un APPUI au recrutement : Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.**
• **Identifier** et analyser des profils de postes.
• **Diffuser votre offre** selon les critères choisis.
• Pré sélectionner des candidatures et/ou **proposer des candidats.**
• **Aider à la décision** du choix du contrat de travail.
• Information et présentation des différentes mesures et contrats existants:
Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, soutien au recrutement …
• Définir des missions pour un engagement **Service Civique** et rechercher des candidats.
• Organiser une **période de stage**, préalablement à l'embauche.
• Rechercher une **formation adaptée** au jeune et à l'entreprise.
• Un **suivi renforcé** pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

■ **Favoriser la RENCONTRE des Jeunes et des Entreprises :**
• **Promouvoir les métiers et secteurs** à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
• Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : **Job Dating** Jeunes et entreprises.
• Mettre en place une **immersion en entreprise** afin de découvrir le candidat dans votre environnement de travail…
• **Parrainer un groupe de jeunes ou un jeune**, pour épauler leurs démarches, transmettre vos connaissances du monde professionnel et partager votre réseau.
Contacts et Informations employeurs au 05.55.70.45.74

► CPAM : AVIS AUX ASSURÉS

L'Assurance maladie met en place un accueil privilégié sur RDV

Vous avez des contraintes horaires, vous disposez de peu de temps pour effectuer vos démarches? L'Assurance Maladie fait évoluer sa relation client en s'adaptant aux besoins de ses assurés.

A partir du 1er octobre, un conseiller de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne vous accueille uniquement sur rendez-vous dans le point d'accueil de Châlus, situé 2 Place Salavador Allende dans la Salle des Permanences.

Le bénéfice ? Vous êtes reçu sans attente, à l'horaire choisi, en bénéficiant d'un accueil attentionné et individualisé en fonction de vos besoins. Cet entretien personnalisé vous permet d'être reçu en toute confidentialité, et facilite votre prise en charge grâce à une analyse de votre situation et la réalisation d'un point complet sur votre dossier.

Comment faire ? Vous pouvez prendre rendez-vous depuis votre compte ameli (sur ameli.fr) ou par téléphone au 36.46 (0,06 € / min + prix appel).

Bon à savoir : une adresse postale unique sur le département, tout courrier doit être impérativement envoyé au siège de la CPAM de la Haute-Vienne 22 avenue Jean Gagnant 87037 Limoges Cedex.

Le saviez-vous ?

La grande majorité des démarches ne nécessite pas un déplacement !

Pour simplifier vos démarches administratives et suivre vos remboursements, l'Assurance Maladie met à votre disposition un espace personnel et confidentiel accessible en ligne sur ameli.fr et sur appli pour smartphone et tablette. Simple, pratique et sécurisé, le compte ameli permet d'effectuer ses démarches de chez soi, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un espace prévention, personnalisé offre également des conseils en santé selon son âge et/ou celui de ses enfants.

www.ameli.fr - @CPAM87

Chaîne YouTube de la CPAM Haute-Vienne

ZOOM sur...

LE SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE VOUS INVITE À LA VIGILANCE SUR DES DÉMARCHAGES ABUSIFS

SEHV nos énergies en commun

Démarchages abusifs : Que faire ?

De vrais enjeux, de beaux projets… et parfois un filon pour quelques entreprises avides : comment trier le bon grain de l'ivraie ?

Alerté par plusieurs maires et secrétariats de mairie, le SEHV appelle à la vigilance les élus de Haute-Vienne et leurs administrés sur les mauvaises pratiques de certains démarcheurs qui profitent de ce secteur porteur et l'entachent.

Ces pratiques ne doivent pas décourager vos projets.

Des structures de service public sont là pour vous accompagner dans vos démarches et recherches pour des réalisations de maîtrise de l'énergie ou d'énergie renouvelable ou de récupération.

Les particuliers peuvent s'adresser aux espaces info-énergie : découvrez votre interlocuteur en Nouvelle-Aquitaine sur www.eie-na.org

Les collectivités de Haute-Vienne peuvent s'adresser au SEHV. La cellule ESP87 accompagne aujourd'hui 118 collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.

Nos conseils :

Quel que soit le sujet (achat de panneaux photovoltaïques ou de chauffe-eau thermo-dynamique, de travaux de rénovation énergétique…) et quel que soit le mode de démarchage (par téléphone, par mail ou à domicile), voici quelques conseils clés :

1/ Votre signature vous engage : prenez le temps de lire ce que vous signez, de vous renseigner et de comparer. Vous n'êtes pas tenu de signer en direct.

2/ Vérifiez la date de signature du contrat

3/ Vous avez le droit de vous rétracter. Le délai est de 14 jours après signature du contrat. Le démarcheur à domicile doit vous remettre un formulaire de rétractation. Vous n'avez pas à justifier votre rétractation.

Des spécialistes répondent à vos questions :

L'institut national de la consommation (INC) et la confédération nationale du logement (CNL) ont publié une vidéo-reportage sur une enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de répression des fraudes (la DGCCRF) : https://www.inc-conso.fr/content/energies-renouvelables-attention-aux-demarchages-abusifs-avec-la-cnl#

Le Médiateur de l'énergie a également publié une fiche pratique intitulée : « Quels sont mes droits en cas de démarchage et de vente à distance ? » https://www.energie-info.fr/Fiches-pratiques/Reclamations-et-litiges/Quels-sont-mes-droits-en-cas-de-demarchage-et-de-vente-a-distance.

SNCF

SÉCURITÉ ET PONCTUALITÉ DES TRAINS ÉLEVEURS, VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

Les divagations d'animaux d'élevage (bovins, équidés, ovins, caprins) causent chaque année des perturbations sur la circulation ferroviaire et génèrent des heurts avec les trains. Dans certains cas, des accidents humains et matériels graves sont constatés.
Les principaux facteurs déclenchants de ces incidents sont l'absence ou le défaut d'entretien des clôtures mais aussi un manque de vigilance.

EN TANT QUE RIVERAIN D'UNE VOIE FERRÉE, IL VOUS APPARTIENT :

- De mettre en place une clôture comme le code rural l'impose,
- D'entretenir et de vérifier le bon état de vos clôtures et installations,
- D'adopter les bons réflexes (bien refermer les enclos, rester vigilant lors de la traversée des passages à niveau par les animaux).

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

- Des risques de blessure grave voir mortelle de l'animal,
- Des dégâts matériels (train, infrastructures ferroviaires ...),
- Des accidents de personnes et des risques de blessures pour les usagers,
- Des retards, des suppressions de trains, voire l'arrêt total des circulations sur la ligne ferroviaire,
- La mobilisation des services de secours et des agents SNCF, soit plusieurs dizaines de personnes par incident.

LE SAVIEZ VOUS ?

Sur les 5 dernières années en Nouvelle-Aquitaine, **près de 1 500 trains** ont été impactés directement ou indirectement en raison de la divagation et de heurts d'animaux d'élevage.
Cela représente 517 heures de retard, soit environ 21 jours.

VOTRE RESPONSABILITÉ

La responsabilité civile du propriétaire des animaux mis en cause est engagée, mais également **sa responsabilité pénale.** Vous encourez des **poursuites pénales,** amende et/ou peine d'emprisonnement (code des transports).
La réparation financière des préjudices matériels et corporels causés vous incombe.

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE de la HAUTE-VIENNE
fnath.org
efficaces et solidaires

LA FNATH Pour quoi ?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense. Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail
- la maladie professionnelle
- la maladie
- la longue maladie
- l'invalidité
- le handicap
- le droit du travail
- le droit des assurances
- les prestations familiales
- l'assurance chômage
- les accidents de la voie publique
- les accidents domestiques
- l'accessibilité
- la retraite
- rôle de conseil et d'orientation sur les problématiques d'accés et de maintien dans l'emploi...

Quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

LA FNATH Pour qui ?

auprès de :

■ toutes les victimes :
- d'accidents du travail, d'accidents de service
- de maladies professionnelles
- d'accidents domestiques
- d'accidents de la circulation
- d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales
- de pathologies liées à l'amiante

■ toutes les personnes :
- malades
- invalides
- handicapées

■ toute personne souhaitant bénéficier des services de la FNATH (dans ses domaines de compétences)

■ toute personne souhaitant soutenir l'action de la FNATH en faveur des personnes accidentées, handicapées, malades, invalides.

LE TRAITEMENT DES DOSSIERS

problème de santé → se rendre à une des permanences organisées par votre section locale ou au groupement à Limoges → consultation d'un juriste du groupement → constitution d'un dossier et élaboration d'un plan d'actions → travail administratif et juridique sur le dossier et démarches auprès des institutions → résultats des démarches directement transmis l'adhérent → retour de l'adhérent auprès de la FNATH quelle que soit l'issue du dossier

POURQUOI PRENDRE CONTACT ?

Pour bénéficier d'une aide juridique appropriée de la FNATH dans ses domaines de compétences. Pour faire un point complet et déterminer si vous percevez bien les prestations et aides qui vous sont dues compte tenu de votre situation.

QUAND PRENDRE CONTACT ?

A n'importe quel moment mais toujours le plus tôt possible !

FDGDON Haute-Vienne

Ambroisie, ragondin, campagnol terrestre, corneille noire, pigeon, Berce du Caucase, corbeaux freux, chenilles processionnaires, nous sommes confrontés très souvent aux nuisances causés par ces organismes :
- Allergie causée par l'Ambroisie,
- Dégâts aux cultures par les corvidés et les campagnols terrestres
- Dégâts aux berges d'étangs par les ragondins,
- Souillure des bâtiments d'élevage et du domaine public par les pigeons Bizet.

Soucieuse de répondre à ces problématiques, votre commune adhère à la FDGDON (fédération départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles), section départementale de l'organisme à vocation sanitaire agrée par l'état pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de luttes collectives :
- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- Formation à l'identification des plantes exotiques envahissantes et conseil de gestion).
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier,...)

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FDGDON dans la commune.

Notamment concernant la régulation des populations de ragondin, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FDGDON au 05 55 04 64 06.

FDGDON : 13 Rue Auguste Comte
CS 92092 - 87070 LIMOGES
Tél : 05 55 04 64 06
Mail : fdgdon87@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

► XV des Feuillardiers

L'année 2018 fut une année riche pour le « XV des Feuillardiers » avec la création du club de rugby, la recherche de joueurs et de sponsors et la tenue de nos premiers matchs de la saison. Nous avons été incroyablement surpris par l'engouement des supporteurs qui nous sont venus nous soutenir dès les premiers instants. Nous tenons à vous remercier de votre présence, soutien et générosité.
Nous vous attendons dès le début de l'année 2019, sur le terrain d'Hermeline, pour notre prochain match à domicile le dimanche 27 Janvier.

Amitiés ovales,

Le bureau (Mathieu, Nicolas et David)

► L'Etoile d'Hullak :

L'objectif de notre association étant d'assurer une retraite paisible et d'aider les chevaux en convalescences de « L'élevage du Lak ». Afin de sensibiliser les plus jeunes cavaliers du centre équestre et leurs ainés aux problèmes liés au vieillissement des équidés, un système de parrainage sera mis en place.
En effet, chaque cavalier, parent ou ami qui le souhaite peut devenir parrain d'un de nos équidés et s'engagera donc à verser une cotisation particulière à l'association et à s'occuper régulièrement de l'équidé en question (promenade, pansage…).
Des évènements tels que des balades gourmandes, des vides greniers et des soirées à thèmes seront par la suite organisés dans le but de récolter des fonds à fin d'avancer un peu plus dans le cadre de cette association et donc de participer aux soins de nos vieux dadous tant aimés !

Manifestations communales 2019

JANVIER	
Samedi 19	Galette des rois FNACA
Dimanche 27	Voeux du Maire
FÉVRIER	
Samedi 09	Loto de la pêche
Samedi 23	Loto de la chasse
MARS	
Samedi 02	Concours de belote Les Jardiniers
Samedi 16	Repas dansant club de l'amitié
Samedi 23	Soirée année 80 - Etoile d'Hullak
Samedi 30	Loto de écoles - Amicale scolaire
AVRIL	
Dimanche 07	Thé dansant club de l'amitié
MAI	
Dimanche 05	Thé dansant club de l'amitié
Dimanche 05	Randonnée gourmande - Etoile d'Hullak
Mercredi 08	Exposition/vente - Les Jardiniers
Mercredi 08	Vide grenier ACCA Saint-Nicolas
Dimanche 12	Thé dansant FNACA
Dimanche 26	Vide grenier/ta chambre - Amicale scolaire
JUIN	
Samedi 08	Village en fête - OMNIBUSS
Vendredi 14	Kermesse amicale scolaire
Samedi 15	Tournoi de foot USF - Hermeline
Dimanche 23	Thé dansant - Club de l'amitié
Dimanche 23	AG ACCA Bussière-Galant
JUILLET	
Samedi 20	Vélo rail gourmand - OMNIBUSS
Dimanche 21	Repas champêtre - ACCA Bussière-Galant

INVITATION AUX VŒUX DE LA MAIRIE

État civil

du 08/06/2018 au 31/12/2018

BUSSIÈRE-GALANT

NAISSANCES	
Théo, Marcel TAUBREGEAS	Né le 26 Juin 2018
Eleanor BARRET WOODLEY	Née le 15 Juillet 2018
Louna, Léa TASTET	Née le 07 Août 2018
Lou, Lydie SIMON	Née le 28 Août 2018
Julia MOREIRA VIGNAC	Née le 15 décembre 2018
MARIAGES	
Aurélie Marie Andrée COUMETOU Christian BARRY	28 Juillet 2018
Orla AUXÉMÉRY Richard, Jean, Théodore GENTET	25 Août 2018
DÉCÈS	
NICOLAS Jean Claude	08 Juillet 2018
LECAILLE Guy, Gaston, Albert	17 Juillet 2018
CHALLINE Bernard, André	20 Juillet 2018
CHILTON Steven John	26 Juillet 2018
ZEYLEMAKER Denise, Catherine	27 Août 2018
BOYER Albert	17 Octobre 2018

ST NICOLAS COURBEFY

MARIAGES	
Stéphanie BRACHET Damien DUREISSEIX	28 Août 2018
MUVARA Linda MEUNIER Charlotte, Jeanine, Émilie	24 Novembre 2018

TEMPS FORTS 2018

Repas champêtre ACCA Bussière-Galant

Les Jardiniers soirée théâtre

Amicale scolaire Halloween 2018

Paroisse St Joseph sauvetage Chapelle de Bussière-Galant

Course trial 2018

Randonnée trial 2018

Cérémonie du 11 novembre cimetière

Repas des aînés

Les coordonnées de la Mairie

Mairie de Bussière-Galant • Place Charles de Gaulle 87230 Bussière-Galant

Tél : 05 55 78 80 26 Fax : 05 55 78 16 75 / E-mail : mairie.bussiere-galant@wanadoo.fr

www.bussiere-galant.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi : 9h-12h / Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h